

la LE DÉPARTEMENT vienne

Soyons vigilants !

La circulation hivernale sur les routes départementales

L'organisation et les moyens mis en œuvre sont adaptés pour répondre aux intempéries. Le Département est mobilisé pour proposer le meilleur service possible en période hivernale du 4 décembre 2026 au 26 février 2027.

Gilbert Beaujaneau
Vice-Président
Routes, Mobilités

La viabilité hivernale dans la Vienne

Le département de la Vienne est classé en zone climatique à "hiver peu rigoureux" et à "enneigement faible". Il bénéficie d'une situation privilégiée.

L'organisation et les moyens mis en œuvre par le Département sont adaptés pour répondre aux intempéries les plus courantes (verglas) dans des délais raisonnables et pour éviter que des situations exceptionnelles ne se prolongent (neige).
Cependant, la viabilité hivernale atteint quelquefois des limites pour lesquelles les moyens disponibles sont insuffisants : chutes de neige en continu, pluies verglaçantes, sel inopérant si la température est inférieure à -6°.
De plus, les incidents liés au trafic gênent parfois la progression des engins hivernaux.

Aussi, toutes les routes départementales ne peuvent être traitées de la même manière et dans les mêmes délais. La carte jointe indique les priorités définies en fonction du réseau.

Chiffres-clés

Personnel en astreinte :
- 1 cadre
- 1 veilleur qualifié
- 12 patrouilleurs
- 25 équipes d'intervention de 2 agents de la Direction des Routes
- 10 entrepreneurs et exploitants agricoles
- 2 équipes de 2 agents de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (Lussac-les-Châteaux, La Trimouille)

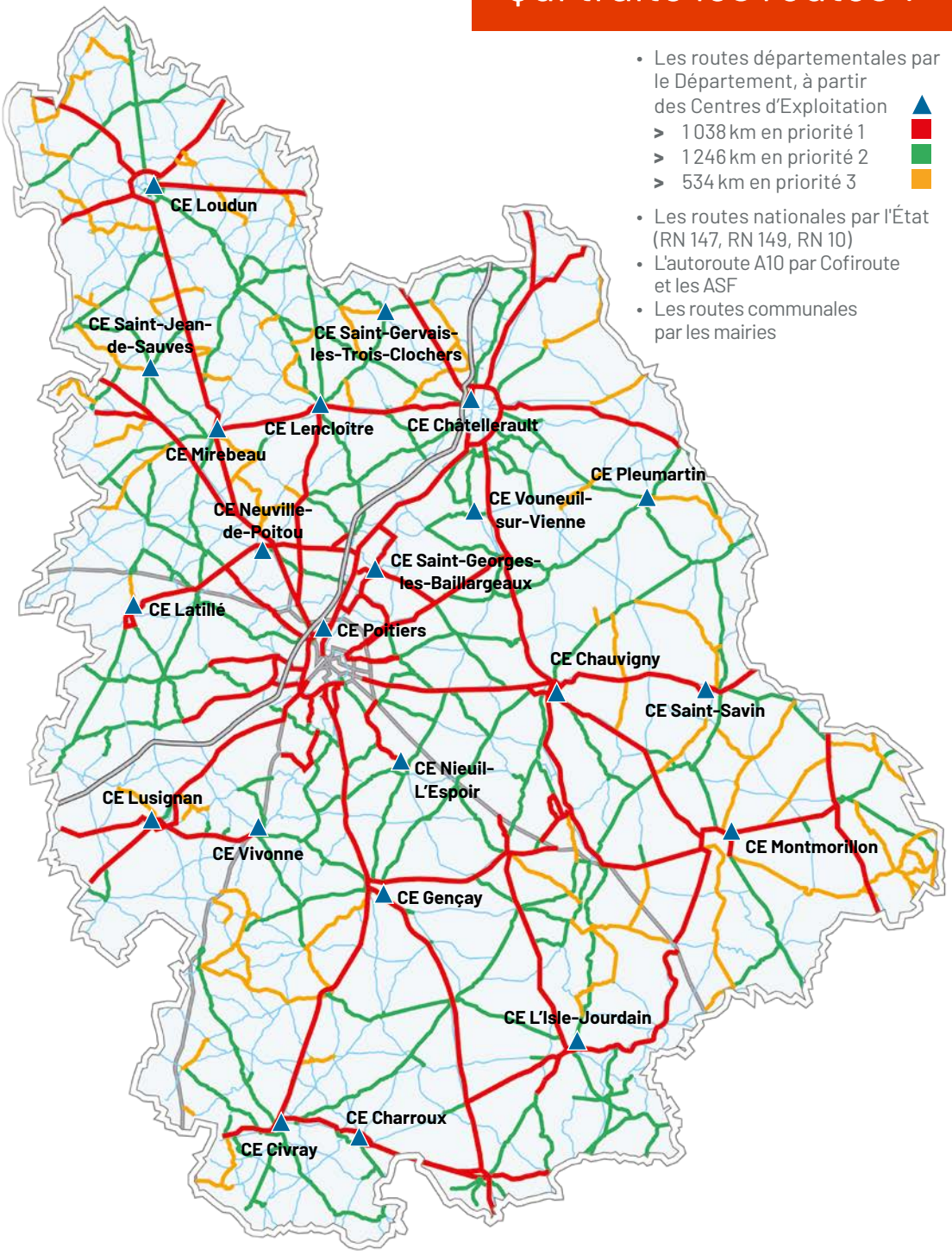
Soit 80 personnes prêtes à intervenir de 5 heures à 22 heures en situation courante.

Réseau routier départemental :
- Total : 4 780 km
- Service hivernal : 2 818 km

Budget moyen annuel :
> 140 000 €
Montant variable selon les conditions météorologiques.

Qui traite les routes ?

- Les routes départementales par le Département, à partir des Centres d'Exploitation
 - > 1 038 km en priorité 1
 - > 1 246 km en priorité 2
 - > 534 km en priorité 3
- Les routes nationales par l'État (RN 147, RN 149, RN 10)
- L'autoroute A10 par Cofiroute et les ASF
- Les routes communales par les mairies



Avant de partir

- Vérifiez vos pneus, antigel, lave-glace...
- Informez-vous sur les conditions de circulation
- Adaptez votre itinéraire en privilégiant les axes de priorité 1
- Informez-vous des prévisions météorologiques
- Portez des vêtements confortables
- Emportez couvertures, eau...
- Reportez votre déplacement si nécessaire

Sur la route

- Réduisez nettement votre vitesse sur route mouillée et enneigée
- Facilitez le passage des engins de déneigement
- Ne freinez pas brusquement, utilisez votre frein moteur
- En cas de fortes chutes de neige, allumez vos feux, roulez lentement, sans à-coups, à 100 m minimum du véhicule qui vous précède
- Si nécessaire, modifiez l'horaire de départ

Les routes mêmes dégagées restent dangereuses par mauvais temps



Condition de circulation

Normale C1	Délicate C2	Difficile C3	Impossible C4

Novembre 2026 | Imprimé par nos soins sur papier recyclé | Ne pas jeter sur la voie publique | Département de la Vienne 86008 POITIERS cedex - SIREN : 228600011

Département de la Vienne
Direction des Routes
Place Aristide Briand - CS 80319
86008 Poitiers
Tél. : 05 49 62 91 65
Mail : dr-exploitation@departement86.fr